

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt trois avril deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt neuf avril deux mille quatorze à vingt et une heure, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaients présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

S. CROCI à C. BIGRET

Secrétaire : Thomas NAPOLY

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 22 avril 2014 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FINANCES

1 – Approbation du compte administratif 2013 de la Ville

Conformément à l'article L.2121.14 alinéa 3, Pascal Buchet se retire au moment du vote.

A L'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2013 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 30 432 864.71	g 41 223 435.64
	Section d'investissement	b 19 699 382.74	h 7 002 560.45
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 3 533 177.78
	Report en section d'investissement (001)	d	j 6 641 191.25
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		50 132 247.45 =a+b+c+d	58 400 365.12 =g+h+i+j
RESTES A REALIS A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 4 065 466.85	l 4 623 838.56
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 065 466.85 =e+f	4 623 838.56 =k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	30 432 864.71 =a+c+e	44 756 613.42 =g+i+k
	Section d'investissement	23 764 849.59 =b+d+f	18 267 590.26 =h+j+l
	TOTAL CUMULE	54 197 714.30 =a+b+c+d+e+f	63 024 203.68 =g+h+i+j+k+l

2 - Approbation du compte de gestion 2013 de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de M le Trésorier Municipal pour l'exercice 2013 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2013 de la Ville présentés par l'Ordonnateur.

3 - Affectation du résultat 2013 de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 (14 323 748.71 €) à hauteur de 5 497 259.33€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », de reporter le solde soit 8 826 489.38 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et de reporter le résultat en investissement de -6 055 631.04€ au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

4 – Bilan des cessions et acquisitions 2013

Le Conseil Municipal prend acte de la communication, conformément aux dispositions législatives de l'état relatif aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci pour l'année 2013.

5 - Subventions aux associations et établissements publics pour 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2014, aux associations ci-après :

Imput.	BENEFICIAIRES	Propositions Budgétaires
657362-520	CCAS	646 658 €
657361-255	Caisse des Ecoles	129 000 €
	TOTAL 6573	775 658 €
	Subvention déménagement à répartir	9 200 €
6574-411	Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	295 000 €
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	248 700 €
6574-020	Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal	116 558 €
6574-64	L'île aux enfants	59 725 €
6574-20	OGEC Saint Vincent de Paul	59 950 €
6574-411	Centre Scolaire d'Initiative Sportive (CSIS)	51 000 €
6574-61	Club des Anciens	20 000 €
6574-33	Ludothèque "Manège aux jouets"	20 000 €
6574-522	ADIB (Association de Dpt Interco des Blagis)	11 189 €
6574-94	Les Commerces de Fontenay	6 000 €
6574-33	PPCM (le Plus Petit Cirque du Monde)	6 000 €
6574-311	FAR'andole	5 200 €
6574-33	Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	5 000 €

6574-33	Association Socio-Culturelle des Sorrières (ASCS)	5 000 €
6574-522	Grpt Alimet Fal interco des Blagis (GAFIB)	3 000 €
6574-025	Comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG)	1 500 €
6574-522	CIDFF (Centre d'Information droit des femmes et familles)	1 500 €
6574	Cultures partagées – Carottes & Villes	1 000 €
6574-520	Accompagnement scolaire aux Paradis (ASAP)	1 000 €
6574-311	Blue Rose Big Band	1 000 €
6574-414	Association Fontenaisienne de Tai Chi Chuan	600 €
6574-522	ADAVIP	850 €
6574-311	Freestyle system	1 000 €
6574-33	Fontenay Culture et Loisirs	500 €
6574-33	Chorale Saint Pierre Saint Paul	500 €
6574-025	France Alzheimer	500 €
6574-025	Souvenir Français	700 €
6574-20	Association Autonome des Parents d'Elèves (AAPE)	450 €
6574-20	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450 €
6574-20	Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €
6574-025	Flamme d'Espoir France Haïti	400 €
6574-025	Stop à l'alcool	400 €
6574-520	Association Valentin Haüy	300 €
6574-025	Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €
6574	JJJ Rigal	300 €
6574-025	Union Nationale des anciens Combattants (UNC)	300 €
6574-520	Union Nationale des amis de malades psychiques- délégation Hauts-de-Seine (UNAFAM 92)	300 €
6574-414	Art et danse	800 €
6574-33	Amicale des Bretons "EIEN VREIZH"	300 €
6574-025	Société locale des déportés (FNDIRP)	300 €
6574-025	Prévention routière	250 €
6574-025	APEI Sud 92	200 €
6574-33	Accolade	200 €
6574-025	Ressources (réseau hôpital-Ville)	200 €
6574-025	Aides 92	200 €
6574-33	Club UNESCO	160 €
6574-33	Fontenay-aux-Roses Philatélique (FAR Phil.)	160 €
6574-33	Amitiés méridionales	145 €
	TOTAL 6574	938 737 €
	TOTAL GENERAL	1 714 395 €

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

6 - Autorisation de programme et crédits de paiement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser l'Autorisation de Programme (AP) de la réhabilitation de la Maison des associations et la répartition des crédits de paiements (CP) des AP comme suit :

Réhabilitation de l'aile gauche du château Sainte Barbe

Montant global de l'AP	3 006 443,01€
-------------------------------	----------------------

CP Antérieurs	59 599,53 €
CP 2013	1 846 843,48 €
CP 2014	1 100 000,00 €
TOTAL	3 006 443,01 €

FINANCEMENT

Autofinancement / emprunt	1 247 048,35 €
Subvention	1 186 646,00 €
Récupération de la TVA	473 875,55 €
Récupération des avances	98 873,11 €
TOTAL	3 006 443,01 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer l'Autorisation de Programme (AP) de la réhabilitation de la crèche des Pervenches et la répartition des crédits de paiements (CP) des AP comme suit :

Réhabilitation de la Crèche des Pervenches

Montant global de l'AP	2 468 000,00€
CP 2014	1 200 000,00 €
CP 2015	1268 000,00 €
TOTAL	2 468 000,00 €

FINANCEMENT

Subvention	2 263 344,00 €
FCTVA	204 656,00 €
TOTAL	2 468 000,00 €

Vœu et amendement présenté par les élus de la liste « Fontenay pour tous » sur le budget et la fiscalité de la Ville

Vœux rejeté à la majorité absolue

(C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour)

7 - Fixation des trois taxes pour 2014

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2014 :

TAXE D'HABITATION :	13.08 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI :	15.27 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	16.16 %

(C. MARAZANO A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI VOTENT CONTRE)

8 - Approbation du budget principal 2014 de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve par chapitre, le budget primitif 2014, dont les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 20 613 023.01 euros, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 34 109 314.50 € et les recettes d'investissement à 38 239 884.38€.

(C. MARAZANO A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE)

DEMOCRATIE LOCALE

9 - Election des représentants de la Ville dans divers organismes et associations : Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources, Association de développement intercommunal des Blagis (ADIB), Association intercommunale des Blagis (AIB)

A l'unanimité sont désignés pour représenter la ville :

ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis) <i>12 représentants des collectivités locales, soit 4 par ville (dont le Maire, Président par rotation)</i>	- L. VASTEL - F. GAGNARD - JM. GASSELIN - F. ZINGER
AIB (Association Intercommunale des Blagis) <i>12 représentants des collectivités locales, soit 4 par ville (dont le Maire, Président par rotation)</i>	- L. VASTEL - T. NAPOLY - F. GAGNARD - D. BEKIARI
EPA Théâtre des Sources <i>5 représentants du Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses désignés en son sein</i>	- M. GALANTE-GUILLEMINOT - V. RADAOARISOA - AM. MERCADIER - V. FONTAINE-BORDENAVE - S. CROCI

POLITIQUE DE LA VILLE

10 – Projet social 2014-2018 de la Maison de Quartier des Paradis – Approbation de la convention d'objectifs et de financement centre social et animation collective famille

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales et mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires afin de réaliser le programme des actions 2014-2017 relatives au projet social de la Maison de quartier des Paradis,

- à présenter les dossiers afin de solliciter les subventions prévues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales liées au développement du projet social de la Maison de quartier des Paradis.

(JJ. FREDOUILLE NE PREND PAS PART AU VOTE)

VŒUX

Vœu présenté par les élus de la liste « Fontenay pour tous » contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire du parc

Vœux rejeté à la majorité absolue

(C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI VOTENT POUR)

M. le Maire indique le prochain Conseil Municipal est prévu le 05 juin 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et vingt minutes.

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le
Le Maire
Laurent VASTEL.